



Association
Régionale
pour l'**E**tude
de l'**H**istoire
de la **S**écurité **S**ociale

Siège : 2 r du doyen Jacques Parisot
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Secrétariat : 11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08 arehssgrandest@gmail.com

c n a h e s

conservatoire national
des archives, de l'histoire
de l'éducation spécialisée
et de l'action sociale

Délégation GRAND EST
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08
cnahes.grandest@gmail.com

YAËL TRANIER

ACCUEIL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Deuxième journée du Colloque AREHSS-CNAHES
« Les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? »

Nancy - 07 Novembre 2023

Salle des délibérations du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Bonjour à toutes et tous.

Je suis Yael Tranier, directeur général adjoint en charge des solidarités au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Tout d'abord en débutant cette journée je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de nos élus retenus sur d'autres manifestations, en particulier Madame la présidente Chaynesse Khirouni, Madame Rosemary Lupo, notre vice-présidente à l'action sociale et la protection maternelle infantile, ainsi que madame Sylvana Silvani jusqu'à récemment vice-présidente à l'insertion. Et en leur absence c'est moi à qui revient l'honneur et le plaisir de vous accueillir aujourd'hui dans cette belle maison du département et principalement cette salle des délibérations, temple de la démocratie locale, je pense qui fait honneur à votre colloque.

Je salue monsieur Bergeret, délégué pour le Grand-Est du Conservatoire National des Archives de l'Histoire de l'Éducation Spécialisée de l'Action Sociale.

Je vous salue aussi toutes et toutes, les membres du monde associatif, les représentants du monde académique et universitaire, les bénévoles, je crois que vous êtes nombreux aujourd'hui ; les agents du département aussi, j'en ai vu.

Mesdames, messieurs, en vos grades et qualités, c'est donc au nom de la direction générale adjointe, aux solidarités de tous ses agents, que je vous souhaite la bienvenue au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, ce matin, en cette belle et solennelle salle des délibérations pour ce colloque sur *les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ?* dont j'ai compris que la particularité consistait à donner la parole en premier lieu à ce qui est devenu aujourd'hui l'usage d'appeler justement l'expertise d'usage, c'est à dire finalement faire valoir la parole des personnes principalement concernées, c'est à dire ici la parole des personnes démunies et aussi le travail des accompagnateurs de ces personnes pour montrer, pour donner à voir concrètement ce que revêtent les formes de la pauvreté aujourd'hui, ou plutôt des pauvretés, comme vous avez souhaité les intituler, je pense que c'est pertinent.

Montrer aussi les solutions de terrain qui existent pour les endiguer, les combattre et in fine en sortir.

Cette approche participative que vous mettez en avant dans ce colloque, c'est aussi la marque de fabrique du Conseil départemental qui est très attachée à cette contribution des usagers, qui l'applique quasiment systématiquement en impliquant ses publics, nos publics quelque part, les usagers, on appelle aussi les bénéficiaires, les allocataires, bref les citoyens, vous, moi, parce qu'on peut tous être à tout âge de la vie, on le sait bien, en situation finalement d'être en situation de demande d'aide à un moment ou à un autre.

J'en profite d'ailleurs pour saluer sur cette partie contributive les représentants du Conseil consultatif du service public de l'insertion, qui sont là au fond, je les vois, et qui prendront part, je crois, à vos travaux à un moment de la matinée.

La question de la pauvreté, de ses formes multiples, de ses dynamiques, de ses mutations, de ses causes, de ses conséquences que vous traiterez aujourd'hui, elle est centrale dans le débat public contemporain, et à mon sens, elle doit l'être davantage encore.

C'est une question d'actualité, c'est une question de lien social, c'est une question presque de survie du pacte républicain aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'elle rejoint très finement la question des inégalités, qui n'ont fait que s'accroître ces deux dernières décennies, sous la pression de la concurrence des marchés économiques mondiaux, de la relégation à un second plan de la puissance publique et de la régulation, et puis la fragilisation, pour ne pas dire la casse, des grands mécanismes de solidarité intergénérationnelle, issus notamment à la sortie de la seconde guerre mondiale du Conseil national de la résistance.

Aujourd'hui, on sait que le taux de personnes en situation de privation matérielle et sociale atteint presque 15% en 2022. C'est son plus haut niveau depuis 2013, selon l'INSEE. Les associations d'aide alimentaire, par exemple, on le sait, c'est valable partout en France, mais aussi chez nous, en Meurthe-et-Moselle, sont confrontées à une hausse historique des demandes. Le nombre d'enfants à la rue n'a jamais été aussi important. Le *Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* s'est inquiété officiellement en septembre, dans son baromètre, de la dégradation des situations généralisées, dues à l'inflation notamment, qui entraîne la montée d'un sentiment de colère, de frustration, voire d'abandon.

J'ai repris hier soir encore la dernière note de l'INSEE d'octobre, qui dit que dans le Grand Est, près d'une personne sur douze vit juste au-dessus du seuil de pauvreté, et que sans les mécanismes de redistribution et des autres revenus du ménage, les *travailleurs pauvres* - qui constituent une autre caractéristique contemporaine -, les travailleurs pauvres dans le Grand Est seraient trois fois plus nombreux qu'aujourd'hui.

Dans le même temps, on sait aussi que la situation des associations du secteur social et médico-social qui assurent 80% de l'accueil et de l'accompagnement des plus de dix millions de personnes vulnérables en France, de la petite enfance au grand âge, s'est beaucoup dégradée ces dernières années. Elles se plaignent légitimement de devoir faire davantage, alors que les moyens accordés par l'État stagnent, voire baissent, alors que leurs frais augmentent, dû notamment à l'inflation, et qu'il faudrait pouvoir renforcer les effectifs.

À propos de cela, on attend tous beaucoup des futurs *Pactes des solidarités*, notamment nous, collectivités départementales, qui viendront remplacer, pour normalement les trois années qui viennent, les anciennes conventions de lutte contre la pauvreté, qui se terminent à la fin de l'année.

Un autre élément d'actualité que nous avons bien en tête, nous aussi au Conseil départemental, c'est le fait que l'accès aux droits prend de plus en plus le pas sur l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment dans la pauvreté, et cela participe de cette désinfection aussi des métiers de l'accompagnement de la grande pauvreté qui représente plus d'un million de salariés dans le secteur associatif, et je ne mentionne pas celui du public, en France aujourd'hui.

Face à ces constats, que faire ? Ce n'est pas qu'une résignation ; ce n'est pas qu'un constat noir. Il y a plusieurs aspects, je pense qu'on les partage.

- C'est ne pas se résigner, continuer à s'indigner, bien sûr, garder intact un degré d'intolérance face aux situations de pauvreté indignes.
- C'est sensibiliser, c'est-à-dire oser parler de la pauvreté, et en cela, votre colloque est vraiment tout à fait pertinent aujourd'hui.
- C'est déstigmatiser et valoriser les parcours positifs, parce qu'il y en a aussi, et on en parle insuffisamment : des parcours de sortie de la pauvreté, des parcours de rencontres, des parcours de liens sociaux et humains, parce qu'il n'y a pas que le retour par le travail.

Il faut continuer d'agir, et d'agir notamment dans la prévention dans tous les domaines, pour prévenir les situations dégradées, garder ouvert le champ des possibles, éviter les situations enkystées. Donc ça veut dire agir dès la prime enfance, agir contre les préjugés, agir en faveur du droit commun partout, là où cela est possible, agir en faveur de l'ouverture des droits à la source, par principe, et non sur demande, parce qu'on sait que c'est un grand facteur de non-recours. Et à ce titre-là, le département de Meurthe-et-Moselle est fier d'avoir été retenu dans l'expérimentation « *Territoires, zéro non-recours* » cette année, qu'on va déployer dans les années qui viennent, pour montrer justement que cette question est tout à fait saillante aujourd'hui.

Il faut aussi militer en faveur des dispositifs d'égalité des chances, et donc de mécanismes d'équité, c'est-à-dire accepter de faire davantage pour ceux qui ont moins. Ça c'est clair, et cela relève des politiques d'universalisme proportionnées, par exemple de tarification sociale, il faut vraiment insister sur cela.

Il faut aussi oser parler de répartition de richesses et de partage de richesses, c'est-à-dire aussi de fiscalité, parce qu'aux côtés de la lutte en faveur de la dignité, pour le droit au logement, pour le droit au travail, la fiscalité c'est aussi un levier majeur de redistribution des revenus, et c'est un outil essentiel de lutte contre la pauvreté, cela l'a été historiquement en France, il faut que cela continue de l'être, voire que cela le soit davantage.

Et puis enfin, il faut aussi débloquer les conditions du Travail Social, et là aussi il y a beaucoup d'avancées qui sont espérées dans le monde tant associatif que des collectivités par l'ensemble des travailleurs sociaux, notamment dans le cadre du *Livre Blanc* du Haut Conseil au Travail Social, qui sera remis par son président Mathieu Klein au gouvernement le mois prochain.

Bref, j'ose croire que nous avons en commun l'ensemble de ces convictions, que nous les partageons, et que c'est pour cela que nous nous retrouvons aujourd'hui dans ce lieu, pour évoquer le sujet des pauvretés.

Je vous remercie, je souhaite à toutes et tous de riches travaux au sein de cette belle enceinte départementale. Merci.

[Applaudissements]